



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 08/25/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8012 LOW FRICTION LUBRICANT known as Moly Paste	Numéro IDH:	226696
Type de produit:	Lubrifiant	numéro d'item	51049
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: (905) 814-6511		
2515 Meadowpine Boulevard	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
Stockage:	Non prescrit
Élimination:	Non prescrit

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
------------------------	------------	----------

Numéro IDH: 226696

Nom du produit: LOCTITE LB 8012 LOW FRICTION LUBRICANT known as Moly Paste

Disulfure de molybdène	1317-33-5	60 - 100
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	10 - 30
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	1 - 5
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1 - 5
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	1 - 5
aluminium tristearate	637-12-7	0.1 - 1
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	25619-56-1	0.1 - 1
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent	64742-58-1	0.1 - 1
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	0.1 - 1

* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage:	Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé.

Stockage:

Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Disulfure de molybdène	10 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction inhalable. 3 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 PEL (en Mo) poussière totales	Rien	Rien
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	5 mg/m3 TWA brouillard L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible. 10 mg/m3 STEL brouillard 5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	5 mg/m3 TWA brouillard	Rien	Rien
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.05 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. 5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard	5 mg/m3 TWA brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
aluminium tristearate	1 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 10 mg/m3 TWA	Rien	Rien	Rien
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	0.5 mg/m3 TWA (en Ba)	0.5 mg/m3 PEL (en Ba)	Rien	Rien
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent	L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible. 5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	Rien	Rien	Rien

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard	5 mg/m3 TWA brouillard	Rien	Rien
---	--	---------------------------	------	------

Remarques sur la conception des installations techniques:	Assurer une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Gants étanches, résistants aux produits chimiques. L'utilisation de gants en caoutchouc nitrile ou butyle est recommandée.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	Gris
Odeur:	Doux, Pétroleum
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.9614
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air.
Point d'éclair:	160 °C (320°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Indéterminé
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Inférieur à l'acétate de butyle.
Solubilité dans l'eau:	Légère
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Indéterminé
Teneur VOC:	5.08 %; 102.3 g/l Méthode EPA 24
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Hydrocarbures.
Produits incompatibles:	Oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Contient la silice cristalline (le quartz), qui est classifié comme une substance cancérigène possible. Pourtant, le présent de silice cristallin dans ce produit est renfermé dans le liquide et sera seulement libéré si le produit est poncé ou abrasé et même alors ce qui est libéré ne sera pas la silice cristalline pure. Les précautions appropriées, pourtant, devraient être prises si le produit est poncé ou abrasé pour empêcher le personnel de respirer la poussière.

Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion:

Peut causer des perturbations gastrointestinales.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Disulfure de molybdène	Rien	Aucun organe cible
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	Rien	Irritant
Quartz (SiO ₂)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
aluminium tristearate	Rien	Poumon
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	Rien	Aucune information
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent	Rien	Irritant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Disulfure de molybdène	Non	Non	Non
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	Non	Non	Non
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
aluminium tristearate	Non	Non	Non
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	Non	Non	Non
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Timothy Pratt, Regulatory Affairs Specialist

Date de sortie: 08/25/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.